

MAIRIE DE FEUCHEROLLES - ESPACE JEUNESSE

SEJOUR Station montagne de COMBLOUX Mont Blanc. (France)

Du 7 au 16 juillet (10 jours)



COMBLOUX



EXTREME SPORTS



LES ACTIVITES AU PROGRAMME :

Canyoning /Rafting / baptême parapente.

Aquapark, luge été, escalade, piscine

Excursion lac de Passy

Activités sportives : roller, volley, accrobranche, soirées

Informations pratiques

Séjour en pension complète centre de vacances !!!

Transport en train Paris Lyon (Combloux transfert en car).

Mise à disposition d'un autocar sur place pour le groupe

Tarification du séjour sur un base de 24 participants : 820,00 euros TTC Nécessité d'une Carte nationale d'identité OU d'un passeport en cours de validité.

Dossier N°

Séjour d'Eté
SPORTS EXTREMES 2021

SEJOUR Station montagne de COMBLOUX Mont Blanc. (France)

Du 7 au 16 Juillet 2021

Réunion d'information : **Jeudi 10 Juin**

19h - Mairie de Feucherolles

820 euros

Séjour ADOS

(11-17 ans)

NOM :

PRENOM :

- Adhésion impérative à l'Espace jeunesse de 15 euros
- Fiche d'inscription
- Autorisation de médication, d'hospitalisation et de photographe
- Carte d'identité
- Certificat médical à fournir par vos soins ou licence sportive.
- Test anti panique pour la pratique des activités aquatiques (à réaliser en piscine avant le départ du séjour)
- Fiche sanitaire
- Charte de vie commune
- Attestation d'assurance (Rapatriement+ hospitalisation) à fournir par vos soins.
- Autorisation parentale en cas de retour avec la famille
- Trousseau (à remettre dans la valise le jour du départ)
- Acompte n° 1 d'un montant de 250.00 € à remettre lors de l'inscription (encaissé le 31/12/20)
- Acompte n°2 à remettre de 250.00 € (encaissé le 31/05/20)
- Solde du séjour (encaissé au départ du séjour)

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

SPORTS EXTREMES 2021

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

.....

.....

N° Tél. :

N° Portable :

e-mail (obligatoire) :

Je soussigné(e) (Responsable légal de l'enfant) autorise mon enfant
..... à participer au séjour du au

(en cas de divorce, merci de bien vouloir fournir le jugement)

SPORTS EXTREMES 2021

AUTORISATIONS

Autorisation de médication

Autorise Erwan VILLEMAINE, directeur du séjour ou son représentant à donner à mon enfant.....les médicaments prescrits sur son ordonnance.

Autorisation d'hospitalisation

Autorise Erwan VILLEMAINE, directeur du Séjour ou son représentant, en cas de nécessité, à transporter ou faire transporter (SAMU, pompier...) mon enfant au centre hospitalier le plus proche, et que soit pratiqué tout acte opératoire, d'anesthésie, y compris générale, qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide.

Autorisation de photographier et de filmer

Autorise l'équipe d'encadrement à photographier ainsi qu'à filmer mon enfant dans le cadre des activités et de la vie quotidienne. J'autorise la structure à utiliser ces documents pour la promotion de ses séjours.

Fait à Feucherolles,

Le

Agrafer ici le certificat médical de votre médecin traitant ou la licence sportive.

CHARTRE DE VIE COMMUNE

Afin de permettre une cohésion de groupe et d'assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants une charte de vie commune à tous doit être mise en place et acceptée par chacun, parents et enfants.

ARTICLE 1 : Règles de vie

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement et les autres participants, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées par la commune. Il devra également adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, d'alcool, le vol sont totalement interdits. Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, où s'il ne respectait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, La structure se réserve le droit d'en informer les parents et d'interrompre le séjour. Les frais de retour anticipé et de l'accompagnement seront à la charge du participant et/ou de ses parents. Ces derniers ne pourront pas prétendre à un quelconque remboursement des jours de stage non effectués.

La consommation de tabac pour les adolescents est interdite. L'achat des cigarettes durant le séjour sera interdit.

Tout objet amené ou acheté par l'enfant est sous son entière responsabilité. En cas de perte ou de vol l'équipe encadrante ne saurait être tenue responsable.

Les téléphones portables, pour les 12/16 ans sont autorisés mais ne pourront être utilisés que dans des tranches horaires établies au préalable.

Pendant les temps de repas, l'enfant devra au minimum goûter à chaque plat qui lui sera présenté (sauf allergie et régime spécial notés sur la fiche sanitaire).

L'argent de poche, s'il n'est pas confié à un animateur dès le début du séjour, est sous l'unique responsabilité de l'enfant.

A tout moment si le directeur pense que l'adolescent n'est pas en bonne condition physique pour l'activité, il peut prendre la décision de ne pas le faire pratiquer et cela sans possibilité de remboursement.

Tout médicament doit être remis le jour du départ en main propre à l'équipe d'animation avec l'ordonnance qui lui correspond. Sans celle-ci, les médicaments ne pourraient être administrés.

ARTICLE 2 : Frais médicaux

Ils sont à la charge des parents qui doivent en effectuer le remboursement à la structure. Dès réception du paiement, les pièces justificatives leur seront retournées afin qu'ils puissent en obtenir le remboursement auprès de leur caisse d'assurance maladie.

Lors du retour du séjour, si une autre personne que les parents récupère l'enfant, une autorisation parentale devra être remise à l'équipe d'animation.

ARTICLE 3 : Vêtements

Il est **IMPERATIF** de marquer tous les vêtements et objets personnels de façon durable et lisible. Eviter de mettre simplement les initiales, des confusions sont possibles. Il est préférable d'indiquer clairement le nom de famille. Les étiquettes collées résistent peu aux lavages répétés en machine. Mieux vaut l'utilisation de feutre indélébile sur l'étiquette du vêtement ou des étiquettes cousues. Les jeunes sont chez nous en vacances. Ils vont pratiquer des activités variées, faire de la peinture, coller, courir, marcher dans l'eau, jouer au foot... Autant de possibilités de se salir, de tâcher leurs vêtements et c'est normal. Nous vous conseillons donc de choisir des vêtements dans lesquels ils seront à l'aise, peu fragiles.

ARTICLE 4 : Inscription

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription est retournée complète et signée accompagnée d'un chèque d'acompte d'un montant de 250.00 €, le dépôt du deuxième acompte d'un montant de 250.00 € avant le 31 mai.

Le solde du séjour devra impérativement être réglé **deux semaines avant** le début du séjour. En cas de non règlement du solde à la date prévue, nous nous réservons la possibilité d'annuler l'inscription.

ARTICLE 5 : Prix des séjours

Le prix du séjour est forfaitaire. Sont inclus :

- Le transport,
- L'hébergement,
- La pension complète,
- L'encadrement des stagiaires
- L'enseignement des disciplines concernées

ARTICLE 6 : Transport

Dès l'inscription au séjour si les parents ou une autre personne récupère l'enfant lors du retour, une autorisation parentale devra être remise à l'équipe d'animation.

Le rendez-vous de prise en charge sera soit à la gare Perpignan ou à la gare de Lyon.

ARTICLE 7: Annulation

Tout séjour écourté ou annulé volontairement par un participant n'entraînera aucun remboursement. En cas de désistement pour raison médicale, 50 % du montant total du séjour sera remboursé sur présentation d'un certificat médical.

Fait à Feucherolles,

Nom et signature du Responsable Légal

Le

précédé de la mention « Bon pour pouvoir »

Et « Lu et approuvé »

NOM :

PRENOM :

Vêtements	Qté	Mis dans la valise	A L'arrivée	Au départ
Blouson d'été	1			
Survêtement ou jogging	1			
Pull over	1			
Pantalon, robe ou jupe	2			
Sweat-shirt en coton	3			
Slip ou culotte	10			
Shorts, bermudas	3			
Maillot de corps ou T-shirt	7			
Chaussettes	5			
Chaussettes de sport	4			
Maillots de bain	2			
Pyjamas	2			
lycra type surf	1			
Gants de toilettes	2			
Serviettes de toilettes	2			
Claquettes	1			
Crème anti moustique	1			
Baskets propres	1			
Sac pour linge sale	1			
Nécessaire de toilette	1			
Mouchoirs en papier	3			
Crème solaire. écran totale	1			
Stick à lèvres	1			
Casquettes	1			
Lunettes de soleil	1			

- Mettre la liste du trousseau dans la valise pour vérification à la fin du séjour.
- Prévoir une seule valise qui portera une étiquette apparente aux nom et prénom de l'enfant. Elle ne devra contenir aucun vêtement ou objet à utiliser durant le voyage.
- Evitez que votre enfant emporte des objets de valeur (bijoux, console de jeux)
- Il est également déconseillé d'apporter un téléphone portable. En tout état de cause, dans un souci de respect de la vie de groupe, les téléphones ne pourront être utilisés que sur créneau horaire défini en fonction des activités quotidiennes.

IMPORTANT

En été, à la montgne, la prévention passe par la protection qui exige quelques achats d'articles de très bonne qualité, en particulier : une casquette, les lunettes fortement teintées, une bonne crème solaire écran total, un tee shirt en lycra

L'animateur fait l'inventaire

Le jeune gère ses affaires tout seul

